

REGLEMENT INTERIEUR FFE65783

Championnats Académiques Phase Départementale Collèges – 57 Moselle Homologué EST en 5 rondes en 2X15' (12'+ 3'')

Article 1 :

Les comités de Moselle échecs et l'échiquier Tressangeois « Pays-Haut » organisent le mercredi 22 janvier 2025 les **Championnats Académiques Phase Départementale Collèges – 57 Moselle**. Ce tournoi se déroulera rue d'Ottange au Collège Lionel Terray 57710 Aumetz. Il est ouvert à tous les collégiens scolarisés Mixtes et Féminins en Moselle, les non-licenciés étant tenus de prendre au moins une licence B F.F.E sous FRA auprès de l'organisateur. (*si licence prise sur place obligation de présenter un certificat de non contre indication à la pratique sportive_discipline échecs et/ou attestation*)

Article 2 :

organisation:

-Tournoi FFE65783: ouvert aux catégories Benjamins, Minimes , Cadets, voire Pupilles. Le tournoi est composé de 5 rondes de 2 X 15 minutes (12'+3''), **ronde 1 à 14H00**.

- Les appariements se font au Système Suisse basé sur l'ELO rapide et sont informatisés par le logiciel PAPI conçu par Erick Mouret.

2.2.2. L'application de l'article 2.2.2 des compétitions homologuées (R03) concernant le nombre de coups illégaux à appliquer pour la perte d'une partie doit être précisée dans le règlement intérieur du tournoi.

Le nombre de coups illégaux autorisés ne peut être supérieur à 2.

2.3. Classements

2.3.1. Le classement est individuel, le départage est fait :

- a) au buchholz tronqué
- b) au buchholz
- c) au cumulatif

2.3.2. Un classement par établissement est également établi d'après le total des points des 8 meilleurs participants ou participantes d'une même école ou du même collège dont au moins les 2 premières filles et les deux premiers garçons.

a) Une équipe est dite complète lorsqu'elle comprend 8 membres dont au moins 2 garçons et 2 filles.

b) Les équipes complètes seront classées avant les équipes incomplètes. Pour tous les établissements qui ont moins de 8 membres ou un quota incomplet de garçons ou de filles, le calcul se fait en comptabilisant 0 point pour les places vacantes.

c) En cas d'égalité, on fera la somme des points de départages (1° buchholz tronqué, 2° buchholz, 3° cumulatif).

d) En cas de nouvelle égalité, on prendra l'équipe avec la moyenne la plus jeune.

e) Plusieurs équipes d'un même établissement peuvent être classées.

Article 3 :

La version anglaise de ce texte est la version officielle des Règles du Jeu d'Échecs telle qu'adoptée par le 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2023 :

- **Jeu d'échecs rapide Annexe A, application des articles A3 et A5.**

- **Règles de gestion du système suisse C04.2 :**

6. deux joueurs appariés ensemble qui n'ont pas joué leur partie peuvent à nouveau être appariés ensemble à l'occasion d'une future ronde.

7. Les résultats d'une ronde doivent être publiés à l'endroit prévu à cet effet et à l'heure annoncée par le planning du tournoi.

8. Dans le cas où :

- o Un résultat erroné a été enregistré
- o Une partie a été jouée couleurs inversées
- o Le classement d'un joueur doit être corrigé (et les numéros d'appariement probablement rectifiés cf. C.04.2.C.3)

et que le joueur signale le fait à l'arbitre dans un certain délai après la publication des résultats a nouvelle information sera prise en compte pour le classement et les appariements de la ronde suivante. Le délai en-deçà duquel la réclamation devra être effectuée doit être indiqué dans le règlement du tournoi :

-Si le signalement intervient après la publication des appariements mais avant la fin de la ronde suivante, il sera pris en compte pour les appariements ultérieurs.

-Si le signalement intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement Elo du joueur.

- Les téléphones portables doivent être éteints dans la salle de jeu ni n'émettre aucun son ni être visibles, sous peine de perte de la partie en cours.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leurs licences et à l'appartenance de leur collège. Rappel début de la 1^{ère} ronde : **14H00**. Clôture du tournoi vers 17H30, résultats sur site FFE, remise des prix sur place.

Article 4 :

Droits d'inscriptions:

- Cadet.e.s + Minime.e.s + Benjamin.e.s : 0 €uros (si prise de licence B sur place : 3€)

Répartition des Prix : la répartition des prix est la suivante:

Titre de champion/Vice champion de Moselle Collège: Coupes aux 1^{ers} 2^{èmes} et 3^{èmes} G+F, dans les catégories Cadets-Minimes-Benjamins, Médailles aux suivants.

Article 5 :

Le classement se fera au total des points marqués (**gain=1 ; nul=0.5 ; perte = 0**). En cas d'égalité, le départage se fera au Buchholz Tronqué. Si l'égalité persiste, le départage à la performance sera appliqué.

Article 6 :

- Tout joueur ne se présentant pas à sa table après 5' de jeu sera déclaré FORFAIT pour la ronde en cours. Les joueurs doivent respecter les gestes barrières et suivre les consignes (voire affichage).

Article 7 :

Il est demandé de prendre connaissance et de se conformer: à la Charte du Joueur d'échecs, au code du Sportif, au code de l'éthique de la F.I.D.E.

Mesures disciplinaires :

- **respect des consignes du protocole sanitaire en vigueur à cette date.**
- Aucune boisson ni objet ne devra posée sur les tables de jeu, lavage des mains avant chaque ronde.
 - une tenue correcte est exigée de la part de chaque participant,
- analyse et blitz interdits dans la salle de tournoi
- éviter toute discussion et quitter l'aire de jeu dès la fin de sa partie.
- signalement des abandons non justifiés à la DNA de la FFE à travers le DTTS pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- interdiction de fumer ni de vapoter dans les salles de tournoi et dans l'aire de jeu délimitée par l'arbitre.
- utilisation des téléphones portables interdite, sauf dérogation dûment justifiée. Ceux-ci ne devront émettre aucun son ni être apparents, sinon perte de la partie en cours.
- En cas de contrôle anti-dopage, chaque joueur devra se conformer aux consignes des autorités compétentes.
 - le match nul par accord mutuel est autorisé, minimum 10 coups sous contrôle arbitrage.

**Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.
Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.**

Article 8 :

Arbitre principal: **M. LECLERC Bernard, AFO2, A06292.**

Arbitre adjoint : ...

Article 9 :

Jury d'appel: **NON CONSTITUE.**

Pour saisir la Commission d'Appel Sportive Fédérale ou de la Ligue, il faut signaler verbalement à l'arbitre son intention de contester sa décision et cela avant la fin de la partie. La réclamation écrite doit parvenir à l'arbitre avant le début de la ronde suivante pour être validée.

Article 10 :

Le **Règlement Intérieur** devra être affiché dans l'aire de jeu avant le début de la compétition. Tous les participants s'engagent à le respecter.

L'arbitre principal:

leclercbernard

Pour l'organisation :

-----**cdeme57**----